

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
ET DES DÉCISIONS DU MAIRE
SEANCE DU 2 décembre 2024

Date de convocation : 29 novembre 2024

En présence : 13

Nombre de Conseillers : 14

En absence : 1

Effectif légal : 15

En votant : 13

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 décembre, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Emilie FREYCHE – Maire de la Commune.

Étaient présents : Émilie FREYCHE, Patrick BRIOL, Marie-Hélène GAULTIER, Bruno RENVOISÉ, Stéphane LABIT, Laurence DASI, Marc MIRANI, Pascale RIBES, Nathalie ROUQUET, Dominique LEVRAT, Guibert MONGIS, Benjamin HERVÉ et Céline VANNIER.

Excusés : Laurent PAIRASTRE

Laurence DASI a été nommée secrétaire de séance.

Objet : CDG31 – ASSURANCE STATUTAIRE – MISE EN CONCURRENCE 2026-2029

Madame le Maire explique que la commune adhère au service d'assurance statutaire mis en place par le CDG31. Les couvertures attachés aux risques statutaires relatifs aux absences du personnel sont ainsi mutualisés.

Le contrat actuel arrive à échéance au 31 janvier 2025. Le CDG31 sollicite la commune afin de savoir si elle souhaite renouveler son affiliation pour la période 2026-2029.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres ;

- **ACCEPTE** que la commune continue d'être affiliée à l'assurance statutaire proposée par le CDG31.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

A Caujac, le 2 décembre 2024

Le secrétaire de séance

Laurence DASI



Le Maire,

Émilie FREYCHE

